



Compte-rendu
COMITE TECHNIQUE LOCAL
Jeudi 19 mai 2016

Le CTL s'est ouvert sur l'approbation des PV des CTL des 7 et 19 janvier 2016 qui concernaient la situation des emplois à la DNID et au CSDOM ainsi qu'à la réorganisation de ce dernier. Aucun syndicat n'ayant de questions ou d'avis contraire, les PV ont été approuvés à l'unanimité.

Le Rapport d'activité

Présentation du rapport d'activité par Madame la Directrice qui a tenu à souligner l'implication de toutes les équipes de la DNID dans la réalisation de leurs missions, dans l'animation et le soutien au réseau national ainsi que la bonne coopération avec le CSDOM.

* **Le pôle Evaluation** a développé son rôle de soutien et d'expertise, notamment avec l'apport d'Info-service. Il s'est aussi affirmé comme interlocuteur unique au niveau national en matière d'évaluation avec une pression forte sur la RIF.

* **Le pôle GPP** a été fortement sollicité en 2015 avec l'animation des missions, le soutien au réseau, la création de la communauté Wifip et l'élaboration d'une boîte à outils pour les gestionnaires. On constate une hausse de 30 % de la charge de travail due, en partie, au vieillissement de la population, à l'appauvrissement et à l'isolement des personnes.

Il est à noter également, la réactivité accrue des bailleurs sociaux qui nomment la DNID dans la cadre des successions.

* **Le pôle VM** a augmenté son action de pilotage et d'animation et ses actions de communications externes pour valoriser et faire connaître nos missions. Le pôle a aussi préparé l'expérimentation des ventes live (qui se déroulent actuellement).

De plus, la livraison de l'application Hermès (nouvelle application de gestion et de ventes des biens remis) est prévue pour 2017.

* **Le PPR** s'est montré très actif dans l'aide au réseau ainsi que dans la fiabilisation des dossiers (Centre de Service Partagés), dans le traitement des dossiers de l'immobilier à l'étranger et sur l'amélioration notoire des relations avec le Ministère des Affaires Etrangères.

La Formation professionnelle

Présentation de Monsieur Talmo sur la formation professionnelle qui fait observer que la DNID prend en charge une grosse partie de sa formation contrairement au réseau. Madame la Directrice a tenu à affirmer que si les besoins en formation ne sont pas réalisés, c'est à la DNID de s'améliorer pour les fournir.

Le nombre de jours de formation a diminué en 2015 par rapport à 2014 en raison de deux formations obligatoires en 2014 : Frais de déplacement et risques psychologiques au travail.

Le taux de E-Formation effectuée s'améliore un peu mais reste faible (58 % des inscrits ont suivi leur formation).

FO-DNID a tenu à rappeler que, même si la E-Formation reste intéressante, nous nous interrogeons sur la qualité de celle-ci par rapport à une formation classique.

Afin d'avoir plus d'éléments de comparaison entre ces deux types de formation, FO-DNID a demandé



Site FO-DNID

www.fo-dgfp-sd.fr/A30/

Jérémy RAOUL - ☎ 01 45 11 62 84 - ✉ jeremy.raoul@dgfp.finances.gouv.fr
Michel RONFET - ☎ 01 45 11 62 75 - ✉ michel.ronfet@dgfp.finances.gouv.fr

que le ratio présentiel de jour de formation classique et de E-formation soit présenté dans le bilan 2016 de la formation professionnelle.

Monsieur Talmo a tenu à préciser que les retours sur les formations sont très positifs, le seul bémol étant sur les cas pratiques et exercices, trop peu nombreux dans les formations.

Le Baromètre social et le TBVS

Pour Madame la Directrice, le baromètre social est globalement satisfaisant. L'ambiance au travail est agréable et les conditions de réalisation des missions sont bonnes.

Monsieur Talmo a identifié certains marqueurs significatifs qui, malgré les très bonnes conditions de travail, montrent qu'il y a une marge de progression : augmentation du stress dû notamment à une augmentation de la charge de travail.

Au sujet du TBVS, le nombre global de jours de congés maladie a diminué.

FO-DNID se pose la question sur le sujet d'un faible nombre (4) de fiches de signalement compté-tenu du nombre de ventes mobilières annuelles.

Madame la Directrice a affirmé que les ventes en province étaient plutôt familiales et « bon enfant » (contrairement aux ventes à Saint Maurice) et que les commissaires connaissaient bien leur clientèle et qu'ils savaient temporiser en cas de conflit.

Dernier point, DNID est rattachée pour la médecine du travail au site de Montreuil. Cela permet de réaliser les visites médicales quinquennales pour l'ensemble des agents de la DNID.

La campagne DUERP 2015/2016

Monsieur Jost a présenté la campagne de DUERP en identifiant les risques sur les annexes spécifiques aux différents métiers et sur la sécurisation des petites structures de province.

Le document a été validé en 2016 et la campagne de présentation au CHS se finit en juin 2016.

Les petites structures ne sont pas isolées, ce qui est très bien perçu par ces dernières. De même, le maintien des effectifs dans les CAV de province est apprécié par les CHS de province. On note également une bonne coopération avec les CHS qui ont financés de nombreux projets à la DNID.

Les travaux réalisés en 2016 :

- **Le box d'accueil** à la DNID, pour répondre à la capacité d'accueil des personnes à mobilité réduite mais aussi au confort de l'agent d'accueil
- La généralisation des **doubles écrans** dans les services qui en avaient besoin.
- **Relogement** provisoire du CAV de Marseille sur le site de Saint Anne.
- Installation d'une **centrale intrusion et vidéo surveillance** au magasin de Croissy.

FO-DNID a demandé où en était le projet de sécurisation et de restructuration du magasin domanial de Saint Maurice. Les travaux sont en cours, cependant, la DNID a déjà procédé à une nouvelle organisation et de nouvelles modifications mobilières (réception du public et exposition des biens). Le but étant aussi de limiter certains processus (maîtrise des flux), de mettre en sécurité les biens entre l'exposition et la vente et la diminution des déplacements dans les locaux.

L'inscription dans le cadre du PUS (Plan Urgence Sécurité) de la DGFIP impose la mise en cohérence de la sécurisation du service : zone de paiement et zone de retrait (flux tendu pour limiter les risques) ainsi que la modification des stratégies de vente.

Il a également été annoncé une réunion de mise en place (avec le RIS) des mesures de formation en sécurité adaptée à la DNID ainsi que la généralisation du full internet au niveau du pôle évaluation.

Au sujet de la ventilation et de la climatisation dans les locaux de Saint Maurice, la DNID a relancé par courrier avec AR le gestionnaire du site afin que les travaux soient réalisés.

Nos collègues de la CGT ont posé la question du renouvellement du bail de Saint Maurice.

Madame la Directrice a tenu à nous répondre que les négociations allaient démarrer par une mise au



Site FO-DNID

www.fo-dgfip-sd.fr/A30/

Jérémy RAOUL - ☎ 01 45 11 62 84 - ✉ jeremy.raoul@dgfip.finances.gouv.fr
Michel RONFET - ☎ 01 45 11 62 75 - ✉ michel.ronfet@dgfip.finances.gouv.fr

point de l'équipe chargée du projet (Monsieur Pierron), de la rédaction du cahier des charges et de la recherches de solutions alternatives (analyse du bail actuel et recherche d'autres sites capables d'accueillir la DNID sur l'axe du RER A).

Le but étant de mettre en concurrence le propriétaire afin d'obtenir gain de cause sur de nombreux éléments qui ne fonctionnent pas à la DNID. La priorité n'étant plus de rester à n'importe quel prix dans des locaux ne donnant pas entière satisfaction.

Le propriétaire et ses équipes vont venir faire une visite détaillée des locaux de Saint Maurice.

La mise en route du « cycle été » (pour le rafraîchisseur) devrait être effective dès le lundi 23 mai 2016 avec accompagnement du gestionnaire.

Le CAV de Marseille

Le CAV de Marseille, déjà reloger temporairement sur le site de Saint Anne, va être installé dans une ancienne trésorerie amende qui bénéficie de toutes les normes de sécurité nécessaire.

Cependant le projet risque d'être un peu retardé à cause d'un désamiantage obligatoire avant l'installation du CAV dans ses nouveaux locaux.

Après la présentation des plans par Monsieur Jost, celui-ci nous a indiqué que l'installation serait effectuée après le premier trimestre 2017.

Le Budget 2015

Le budget de la DNID est réparti sur deux comptes, le 156 (BOP Centrale) et le 907 (compte de commerce).

Le budget est en baisse globale de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les coûts de fonctionnement atteignent une valeur de 3 202 836 € pour l'année 2015 (estimation à 3 129 888 € pour 2016).

Le montant du budget global de la DNID a subi une baisse de 12,40 % entre 2011 et 2016.

La part des dépenses immobilières s'élève à 71 % du budget total, soit 2 380 400 € en 2015.

La réorganisation du Pôle Gestion du Patrimoine Privé

Déclaration liminaire de la CGT.

Identification des problèmes : manque de soutien des agents (souffrance pour certain) et mauvaise organisation du secteur de gestion.

En introduction, Madame le Directrice a rappelé que les organisations syndicales ont déjà été reçues de manière informelle afin de faire le point sur les problématiques du pôle et que les principaux agents qui étaient impactés par cette nouvelle réforme avaient été reçus individuellement.

Madame la Directrice nous a présenté le nouvel organigramme du pôle avec deux divisions : une division Pilotage et animation et une division gestion IDF.

Madame Chevalier nous a ensuite présenté la réforme plus en détail, notamment le rôle de la cellule support et nomination qui aura la charge de la réception des dossiers mais aussi d'une « pré gestion » au niveau des tâches simples.

Les organisations syndicales ont émis une réserve quant à la charge de travail et à la répartition de celui-ci en partie dû à la capacité de la cellule 1. Nous avons également émis l'hypothèse d'un intérêt certain pour un pré pastillage des dossiers directement par cette même cellule.

Madame la Directrice et Madame la Directrice Adjointe ont approuvé les remarques des organisations syndicales et sont favorables à l'affinement de la réforme.

Cette dernière sera accompagnée d'une réorganisation géographique (bureaux de 2 ou 3 personnes sans laisser d'agents isolés). Tout le pôle sera au même étage (troisième) avec le rapprochement du PNSR et du service contentieux.



Site FO-DNID

www.fo-dgfp-sd.fr/A30/

Jérémy RAOUL - ☎ 01 45 11 62 84 - ✉ jeremy.raoul@dgfp.finances.gouv.fr
Michel RONFET - ☎ 01 45 11 62 75 - ✉ michel.ronfet@dgfp.finances.gouv.fr

En réponse à l'inquiétude des organisations syndicales, il a été indiqué par Madame la Directrice que l'action du tutorat serait pris en compte dans l'affectation des porte-feuilles des gestionnaires.

Afin de répartir au mieux les porte-feuilles, un pastillage du stock sera réalisé et sera redistribué de manière plus équitable entre les gestionnaires (avant le 1^{er} septembre 2016).

Enfin, la Direction a affirmé que les cadres A, au niveau de leur visa, pourraient compter sur le soutien de leur hiérarchie afin qu'ils puissent réaliser leurs missions dans les meilleures conditions possibles (Instance d'évocation collégiale mensuelle).

Questions diverses

FO-DNID a demandé que le service des RH réponde au problème de quelques inspecteurs, nommés à la DNID et basculés au CSDOM mais qui ne touchent pas les primes qui devraient leur revenir étant nommés à la DNID.

Monsieur Talmo nous a indiqué que le problème était connu et était en cours de régularisation avec la Centrale.

FO-DNID se dit inquiet, au vu de la nouvelle réforme du pôle de la GPP, que les services qui comptent de nombreux départs (mutation et concours) ne se voient pas affectés de nouveaux agents afin de combler les manques en GPP.

Madame la Directrice nous a informé que cette inquiétude sera évoquée une fois les campagnes de mutation (interne et externe) réalisées.

Enfin FO-DNID a demandé où en était-on au sujet du PPCR et de toutes les nouvelles normes qu'il induirait, notamment au sujet des concours.

Madame Dinh-Van nous a répondu qu'eux même n'avaient pas les réponses qu'ils espéraient, mais que, oralement (non officiel), les conditions de concours seraient certainement maintenues et que les agents acceptés en préparation de concours conserveraient probablement le droit de valider celui-ci même en ayant perdu un échelon à cause du PPCR.



Site FO-DNID

www.fo-dgfip-sd.fr/A30/

Jérémy RAOUL - ☎ 01 45 11 62 84 - ✉ jeremy.raoul@dgfip.finances.gouv.fr
Michel RONFET - ☎ 01 45 11 62 75 - ✉ michel.ronfet@dgfip.finances.gouv.fr